



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° • 56-2021-126**

PUBLIÉ LE 22 OCTOBRE 2021

Sommaire

5606_Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale DSDEN / Direction des Affaires Générales (DAGE)

- 56-2021-10-14-00003 - Arrêté du 14 octobre 2021 portant nomination des représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental du Morbihan (2 pages)

Page 3

5611_Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) / Secrétariat de direction

- 56-2021-04-06-00130 - Arrêté portant nomination d'un régisseur de recettes et d'un régisseur de recettes suppléant auprès de la circonscription de sécurité publique de Vannes (1 page)

Page 5



**Arrêté portant nomination des représentants des personnels
au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental
du Morbihan**

Le directeur académique des services de l'éducation nationale du Morbihan,
agissant par délégation du recteur de l'académie de Rennes,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à "hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté en date du 1er décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère de l'éducation nationale;

Vu les résultats des dernières élections professionnelles ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux de l'académie de Rennes ;

Vu l'arrêté n° 2020-004 du 12 octobre 2020 portant nomination des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental du Morbihan ;

ARRETE

Article 1^{er} : sont nommés, au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental du Morbihan, les représentants des personnels suivants :

Titulaires

Suppléants

- **en qualité de représentants de la fédération syndicale unitaire**

Madame Valérie FLEURY
Professeur des écoles
Secrétaire CHSCTD
Ecole Prat Foën GUIDEL

Madame Enza CASSARO
Professeur
Lycée Lesage VANNES

Madame Gaël LAUNAY
Professeur des écoles
Ecole Felix Bellamy MAURON

Madame Claire HAREUX
Professeur des écoles
Ecole Pablo Picasso VAL D'OUST

Monsieur Fabrice RABAT
Professeur
Collège Charles de Gaulle - Ploemeur

Monsieur Régis BARRUE
Professeur
Lycée Jean Macé – Lanester

Madame Gaïd LE GOFF
Professeur
Collège Jean Rostand MUZILLAC

Monsieur Olivier LEROY
Professeur
Collège Kérentrech LORIENT

Madame Laurence FRAJDENBERG
Infirmière
Collège Henri Wallon LANESTER

Madame Matine DERRIEN
Professeur des écoles
Ecole Madame de Sévigné VANNES

- **en qualité de représentants du syndicat Sud Education**

Monsieur Benoît SYMPHORIEN
Professeur des écoles
Ecole Lanveur LORIENT

Madame Solène BRISSEAU
Professeur
Collège Anne Franck PLESCOP

- **en qualité de représentants de la fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle – Force ouvrière**

Monsieur Loïc AVRY
Professeur
Lycée Victor Hugo HENNEBONT

Madame Delphine HERCEND
Professeur
Lycée Colbert LORIENT

Article 2 : L'arrêté préfectoral n° 2020-004 du 12 octobre 2020 portant nomination des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental du Morbihan, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan, susvisé est abrogé ;

Article 3 : La secrétaire générale des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Morbihan.

A Vannes, le 14 octobre 2021

Pour le recteur et par délégation
Le directeur académique
des services de l'éducation nationale du Morbihan

Laurent BLANES

ARRÊTÉ
portant nomination d'un régisseur de recettes et d'un régisseur de recettes suppléant
auprès de la circonscription de sécurité publique de Vannes

Le préfet du Morbihan
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22,

VU le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure,

VU l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU l'arrêté du 15 avril 2016 modifiant l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets de département à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur,

VU l'instruction du ministère de l'Intérieur du 18 avril 2016, relative à l'encaissement des amendes forfaitaires et des consignations par les régies de recettes de la police nationale,

VU le décret du 10 juillet 2019, nommant Monsieur Patrice FAURE, préfet du Morbihan,

VU l'avis conforme du directeur régional des Finances Publiques de Bretagne et d'Ille et Vilaine,

Sur proposition du directeur départemental de la sécurité publique de Vannes,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Emmanuelle LE CADRE, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, est nommée régisseuse de recettes auprès de la circonscription de sécurité publique de Vannes à compter du 6 avril 2021.

Article 2 : Madame Emmanuelle LE CADRE est astreinte à constituer un cautionnement dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

Article 3 : Madame Emmanuelle LE CADRE percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

Article 4 : En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Chantal COUSIN HAUET, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est désignée suppléante.

Article 5 : L'arrêté du 28 février 2017 portant nomination d'un régisseur de recettes et d'un régisseur de recettes suppléant auprès de la circonscription de sécurité publique, est abrogé.

Article 6 : Le directeur départemental de la sécurité publique de Vannes et le directeur régional des Finances Publiques de Bretagne et d'Ille et Vilaine sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan.

VANNES, le 6 avril 2021

Le préfet
Patrice FAURE